

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 5-2020

du lundi 31 août 2020

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 9

Retard : 3

Absents : -

Démissions : -

Future admission : 1

Total : 71

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 22 juin 2020.

3. Correspondance.

4. Communications du Bureau.

5. Communications municipales.

6. Collaborations intercommunales.

7. Assermentation(s)

8. Election(s) complémentaire(s).

9. Réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney : « Institutions culturelles et structures sportives : quels avantages pour les Prilléran-e-s ?.
10. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2019.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion municipal 2019,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2019.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 4 avis contraires que les conclusions du rapport sont acceptées.

11. Préavis municipal No 11-2020 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2019.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2020 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2019,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2019 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2019 dudit organisme ;
3. d'approuver les comptes 2019 de la Commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : C'est à une large majorité que le préavis est accepté, moins 3 avis contraires et 2 abstentions.

12. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Blaise Drayer & Consorts concernant l'usage de glyphosate pour désherber la vigne communale.

13. Motions, postulats, interpellations et projets.

14. Questions et divers

15. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 23h08